

Conseil communal du 25 mars 10  
Points présentés par Fatiha Saidi, Echevine

Convention relative à l'octroi d'une subvention PEB (performance énergétique des bâtiments) octroyée à la commune d'Evere par l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement-Bruxelles Environnement)

Attribution d'un subside pour l'exercice 2010 à Joanne Boulvin – Mission d'évaluation du projet pédagogique du «Groupe Succès sans Frontières» à Lokossa

Attribution d'un subside pour l'exercice 2010 au centre culturel d'Evere – Projet interculturel avec les communautés italienne, marocaine et congolaise d'Evere

Attribution d'un subside pour l'exercice 2010 à l'asbl SHC – aide à de jeunes aveugles au Togo

Attribution d'un subside pour l'exercice 2010 à l'ONG «Louvain Coopération au Développement» pour le développement d'un guichet d'économie locale à Lokossa

Attribution d'un subside pour l'exercice 2010 au «Groupe Succès sans Frontières » pour la formation d'enseignants maternels communautaires à Lokossa

Question de Madame Wivine Vermeulen : Boulangerie du 988 chaussée de Haecht

En date du 15 avril 1985, un commodo-incommodo a été autorisé par la députation permanente pour 30 ans pour l'exploitation d'un atelier de boulangerie (jusqu'en 20105).

Au mois de mai 2008, un changement de titulaire a été notifié à l'administration.

A la même période, Mme Vermeulen, vous m'avez, de manière informelle, fait part de nuisances olfactives, provenant des conduits d'aération situés sur le toit de l'atelier de boulangerie. J'ai adressé un courrier aux exploitants leur demandant de trouver une solution pour remédier à cette situation. Une visite des lieux a été réalisée, par les membres de mon service, en octobre 2008, suite à une nouvelle interpellation, de votre part et toujours de manière informelle.

A cette période, la visite s'effectue en présence de la police et de membres de mon service qui constatent que les deux fours utilisés ne fonctionnent qu'au moyen des cheminées auxquelles ils sont relayés et que les autres conduits apparents en toiture ne sont plus utilisés. Le constat était donc positif sur la bonne tenue des lieux.

Mon service vous a également renseigné, en mars 2009, quant à la procédure à suivre pour les nuisances sonores et olfactives, auprès des services de Bruxelles-Environnement. Je ne sais pas si vous avez donné une suite aux informations qui vous ont été données.

En mai 2009, une membre de Bruxelles-Environnement et de mon service se rendent sur place et par courrier, on demande à l'exploitant de nous fournir les éléments techniques des installations classées pour évaluer les incidences sur environnement.

Le 22 juin 2009, Bruxelles-Environnement a pris contact avec vous pour de nouvelles prises de mesures mais il semblerait que nous ne le souhaitiez pas à l'époque.

Une visite des locaux a été réalisée le 11 mars 2010, en compagnie de la police et du laboratoire intercommunal. Cette visite a permis de constater que les lieux étaient mal entretenus et mal ventilés. Il a été décidé de suspendre le commodo-incommodo et de fermer, par scellés, l'atelier de boulangerie. Cette suspension sera levée dès que l'exploitant aura remis les locaux dans un état de propreté et de conformité impeccables.

Voilà ce que je peux vous dire, à l'heure actuelle. Je ne voudrais pas cependant semer ici la psychose. En termes d'hygiène, les agents de police avec lesquels j'ai organisé une rencontre, en présence de mon collègue Alain Vander Elst, chargé de la promotion économique, m'ont rassuré quant à la situation «extra-ordinaire» de cette boulangerie. Des visites sont effectuées régulièrement dans nos établissements horeca et commerces, sans qu'aucun élément ne vienne nous alarmer en termes de bonne tenue et d'hygiène.

### Question de Monsieur Libert : Implication de la commune dans la présidence belge européenne

Je reste quelque peu dubitative sur la réponse à vous donner, en termes d'implication directe, car, institutionnellement la commune n'a aucun pouvoir direct sur la scène européenne. Actuellement et en préparation de la présidence européenne, ce ne sont que les administrations des ministères et les cabinets de tous les pouvoirs qui sont associés à ces réunions.

Ceci étant, nous n'avons pas attendu la présidence belge pour développer des actions à rayonnement européen. Pour illustrer et sans être exhaustive, en voici quelques exemples :

- signature de la charte égalité, au niveau du conseil des communes et des régions d'Europe, que la commune d'Evere préside pour la Belgique
- signature de la charte d'Alborg
- l'organisation de la semaine européenne de la démocratie locale dans laquelle nous sommes forts actifs, avec, entre autres, l'activité « Place aux Enfants »
- notre vigilance quant au respect des normes européennes en matière de trafic aérien. Nous avons, à ce jour, organisé 4 rencontres citoyennes autour de cette thématique.

Par ailleurs, la question européenne se décline aussi en termes de participation citoyenne et là aussi nous avons impulsé une dynamique intéressante, d'une part, par l'élaboration d'un agenda local 21 (aussi à portée européenne), par l'installation de conseils de quartiers, mis sur pied par mon collègue Pierre Muylle. Sans oublier notre adhésion, de par la compétence de ma collègue Dominique Clajot, au concept «Territoire de la Mémoire», à finalité de sensibilisation et de lutte contre les formes d'extrémisme, de racisme, de fascisme et d'antisémitisme.

Par ces activités, nous renforçons l'idée européenne, au-travers des collectivités locales, fondées sur la participation citoyenne, la démocratie et la solidarité.

Ceci étant, vous connaissez notre sens de l'écoute et de la volonté politique du portage de la participation et je reste, soutenue par le collègue, ouverte au soutien de toute initiative allant dans le sens des valeurs que j'ai énumérées.